

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 19 JANVIER 2015

L'an deux mille quinze, le Lundi dix-neuf Janvier à vingt heures quinze, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Guy ROUSSE LACORDAIRE.

**Sont présents** : Monsieur Guy ROUSSE LACORDAIRE, Maire ; Messieurs Eric HAUER, Jean-Michel SEVILLE, Jason AUGUSTO et Jean-Jacques GOUJON Adjoints au Maire ; Mesdames Annick GIRARD, Isabelle LOUP, Sylviane MALVOISIN et Agnès PORTE CELERIER ; Messieurs Pascal CANDOLFI, Olivier HURIER, Mickael LEFEVRE et Stéphane VEDRINES.

**Ont donné pouvoirs** : Monsieur Thierry CAILLOL à Monsieur Jean-Michel SEVILLE.

**Absent excusé** : Monsieur Yves BODART.

Le quorum étant atteint, le conseil peut légalement délibérer.

Nombre de votant : 14

Secrétaire de séance : Monsieur Jason AUGUSTO

Ouverture de Séance : 20h30

---

### **I. Relecture du compte rendu du précédent Conseil Municipal du 15 Décembre 2014 :**

Monsieur le Maire fait une relecture du compte rendu et apporte différentes informations sur les points abordés lors du précédent conseil, notamment :

- Bail de location grand gîte : Les documents sont signés, les pièces jointes fournies, il ne reste plus qu'à fournir la première facture.
- Camion pizza place du village : La commune a donné son accord, mais nous n'avons pas eu de nouvelles du commerçant.
- Secrétariat : Le CDG45 a mis à disposition de la mairie une secrétaire qui sera présente 4 jours par mois au tarif de 210 €/Jour en attente d'une future embauche pour le remplacement temporaire du poste actuellement en congé maladie/maternité jusqu'à fin Juin.
- Budget : Les commissions doivent soumettre leurs demandes auprès de la commission budget.
- Vœux 2015 : Mr le maire remercie la présence de notre Sénateur Jean-Noël CARDOUX, notre Député Claude DE GANAY, notre Conseiller Général Gérard MALBO, notre Président de Communauté de Communes Yann THOMAS, des Maires et représentants des communes voisines, du personnel communal ainsi que de l'ensemble des Vannoises et Vannois à cette belle cérémonie où la convivialité était de mise.

**Monsieur le maire propose au conseil d'adopter le compte rendu du conseil municipal du 15/12/14 : Adopté à l'unanimité.**

### **II. Déroulement du conseil municipal du 19 janvier 2015**

#### **1) BUDGET COMMUNAL :**

Une décision modificative avait été faite lors d'un précédent conseil pour pouvoir équilibrer le compte de gestion des ressources humaines (charges de personnel et dépenses assimilées) qui était insuffisant pour embaucher un jeune, permettant de palier à un accroissement temporaire d'activité due à l'absence pour congés maladie d'un employé aux services techniques. Le percepteur nous a informés qu'une erreur d'affectation dans la rédaction invalidait la décision modificative.

Jean-Michel SEVILLE apporte plus de précision sur le sujet : La DM2 prélevait 9218 € sur le compte 22 alors qu'il aura fallu prélever cette somme sur le compte 65 (autres charges de gestions courantes). Nous réduisons les dépenses initialement prévues pour les indemnités des élus. Pour rectifier l'erreur, nous devons supprimer cette décision modificative, puis revoter la DM3 qui remplacera la précédente.

**Monsieur le maire propose au conseil de supprimer la DM2 : Adopté à l'unanimité.**

**Monsieur le maire propose au conseil de valider la DM3 : Adopté à l'unanimité.**

## 2) PREFECTURE :

La préfecture nous informe que les délibérations faites lors d'un précédent conseil permettant la titularisation d'un agent administratif et d'un agent d'animation n'était pas nécessaire. Ce pouvoir fait parti des attributions du conseil qui ont été délégué au maire. De ce fait, un simple arrêté est nécessaire. Il nous faut donc supprimer ces délibérations.

**Monsieur le maire propose au conseil de supprimer la délibération portant sur la titularisation d'un agent administratif : Adopté à l'unanimité.**

**Monsieur le maire propose au conseil de supprimer la délibération portant sur la titularisation d'un agent d'animation : Adopté à l'unanimité.**

## 3) SECRETARIAT/PERSONNEL COMMUNAL :

- Suite au congé maladie/maternité depuis le 8 décembre d'un agent administratif, le Conseil est de nouveau à la recherche d'une personne de remplacement. Bien qu'une convention ait été signée pour 2 jours par semaine à compter du 12 janvier 2015 avec CDG45, cet agent ne correspond pas à nos attentes.
- En faite nous recherchons principalement un agent déjà en poste dans une mairie voisine qui souhaiterait effectuer quelques heures en complément sur notre commune.
- Il est attribué à l'agent administratif en poste, un supplément de 5 heures/semaine et ce, à compter du 1<sup>er</sup> janvier jusqu'à fin juin.

**Le conseil et le maire donne leur accord de principe.**

- L'absence d'un agent technique nous fait également défaut. Monsieur le maire félicite le bon esprit et la motivation de l'équipe technique qui arrive à palier au mieux à cette absence. Monsieur Jean-Jacques GOUJON informe le conseil que ces agents sont prêts à effectuer des heures supplémentaires en fonction de la demande.

**Le conseil et le maire donne leur accord de principe.**

- Monsieur le Maire informe également le conseil que l'audience concernant l'affaire Patricio à été reporté en Février. Monsieur Jean-Jacques GOUJON, personne volontairement extérieure au sujet est en charge du dossier.

## 4) CDG45, DOCUMENT UNIQUE :

Monsieur Stéphane VEDRINES présente le sujet : Le « document unique » concerne principalement l'évaluation des risques professionnels. Il est obligatoire depuis 2001.

La personne responsable de notre commune a été rencontrée et a fait un état des lieux des risques liés à la sécurité incendie, à l'équipement des bâtiments communaux ainsi qu'aux conditions de travail du personnel (protection individuelle et collectif, formation, habilitation, poste de travail, pénibilité, etc.). Un bilan nous a été fourni indiquant les différents points d'urgence à modifier. Un délai de six mois nous a été attribué pour effectuer les modifications.

Ce document est composé de : fiches de postes, habilitation et formation du personnel, évaluations des risques et pénibilités liés au poste, plan d'action, équipement individuel et collectifs.

La prestation qui nous est proposée par le CDG45 est de nous accompagner dans la réalisation de ce document. Elle est d'environ 3500€ mais peut être subventionné par le Fonds National de Prévention du CNRACL à plus de 100%.

**Monsieur le maire propose au conseil d'accepter la convention du CDG45 pour l'accompagnement à la réalisation du document unique. Adopté à l'unanimité.**

**Monsieur le maire propose au conseil de solliciter le CNRACL pour obtenir une subvention pour la réalisation du document unique : Adopté à l'unanimité.**

## 5) TROTTOIR / VEOLIA

L'entreprise Veolia Propreté a été rencontrée par M. Eric HAUER, qui leur a demandé les raisons pour lesquelles le balayage de certaines rues n'est pas ou mal effectué. Elle lui a répondu, que compte tenu du mauvais état de certains trottoirs, notamment chemin des sables, leur machine ne peut se rapprocher au plus près car elle risque d'endommager leur machine et également les trottoirs.

Monsieur le maire, note que mis à part le chemin des sables, le reste du village est très bien entretenu par cette entreprise qui nous apporte un service dont nous ne pouvons pas nous passer.

M. Jean Jacques GOUJON demande le coût total sur une année de cette prestation ?

M. Jean Michel SEVILLE lui répond que le prix pour 11 passages est d'environ 3000 €.

**Monsieur le maire propose au conseil d'accepter la signature du contrat de balayage des rues entre Veolia Propreté : Adopté à l'unanimité.**

Monsieur le maire précise que chaque Vannois est responsable de l'entretien du trottoir longeant son habitation, notamment en période hivernale (neige et gèle). Les gestes citoyens de bon sens, sont également à conforter, (papier dans les poubelles, déjection canine à ramasser, etc.).

Deux demandes de modification de voiries sont parvenues en mairie. La première consiste à la création d'un bateau pour accéder au garage d'une maison nouvellement construite route de Tigy ; la seconde concerne l'évacuation des eaux pluviales de la route, face à l'entrée de la maison à la sortie du village route de Tigy. Des devis ont été reçus et étudiés, une participation financière sera requise au près des demandeurs auparavant. Les travaux seront effectués dans les semaines à venir.

6) UNA : AIDE A DOMICILE :

Monsieur le maire invite Madame PORTE CELERIER à présenter ce sujet dont elle est en charge :

Elle s'est rendue à la réunion de l'U.N.A. (Union National d'Aide), qui avait pour but de rédiger une nouvelle convention à la suite à l'intention de retrait de la ville de Jargeau de cet organisme. L'ensemble des élus présents à cette réunion propose de soutenir cette association qui rencontre actuellement quelque difficulté financière en augmentant les cotisations de 0,75 € à 1,00 € par habitants (population légale et non personne aidée). Il faut donc soumettre au vote du conseil la signature de cette nouvelle convention.

Monsieur le Maire précise que la cotisation est d'environ 620 €/ans pour cette association d'aide aux personnes âgées ou isolés.

**Monsieur le maire propose au conseil d'accepter la signature de la convention d'utilisation des services de l'UNA pour une durée de 3 ans : Adopté à l'unanimité.**

7) QUALICONSULT EXPLOITATION :

La commune a reçu une proposition de l'entreprise « Qualiconsult Exploitation », nous informant que nous devons effectuer la vérification périodique obligatoire des installations électrique des divers bâtiments communaux. Monsieur le maire après renseignement, a confirmé que cette vérification était obligatoire.

M. Védrines (responsable sécurité) demande si la commune possède un compte rendu des précédentes vérifications avec un listing des équipements des divers bâtiments.

Monsieur le maire lui répond que la proposition de l'entreprise Qualiconsult possède déjà un listing des vérifications à effectuer (sans grande précision) des bâtiments communaux, ce document comporte également des erreurs.

M. Védrines propose de récupérer la liste des bâtiments et équipements électriques à vérifier et de demander à d'autres entreprises de nous faire un devis (ex : APAV, ...). Il propose également de faire de même pour les équipements de protections incendies (CICLIC).

L'ensemble des contrats devront être étudiés et dénoncés le cas échéant.

Monsieur Védrines est en charge du dossier.

**Monsieur le maire propose au conseil de ne pas délibérer sur ce point, et de le reporter à l'ordre du jour d'un prochain conseil, après avoir demandé d'autre devis : Adopté à l'unanimité.**

8) AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE :

L'agence de l'eau Loire-Bretagne nous informe que la commune doit changer les compteurs d'eau des points de prélèvement (château d'eau). M. Hauer précise que le coût est d'environ 3000 €. M. Séville confirme que cette somme est inscrite au budget 2015. Le dernier changement des compteurs date de 2002. Les travaux seront effectués en interne.

**Monsieur le maire propose au conseil d'engager des travaux de changements des compteurs d'eaux du château d'eau pour une somme d'environ 3000 € : Adopté à l'unanimité.**

9) ARS : AGENCE REGIONAL DE SANTE CENTRE

Nous avons reçu un courrier le 22 décembre 2014 nous informant de la présence de « vinyle monomère » dans le réseau d'eau potable lors de prélèvement effectué route de Villemurlin au niveau des maisons CORNIL et DURAND.

Monsieur GOUJON, Pharmacien de Métier, en charge du dossier prend la parole : Un mail a été renvoyé aux services de l'ARS, indiquant que la municipalité prenait bonne note de leurs remarques et allait effectuer les opérations nécessaires pour remédier à cette présence chimique potentiellement cancérigène en quantité anormale (+10% seuil autorisé) dû aux canalisations PVC posées avant 1980.

Monsieur HAUER précise que la majeure partie du réseau d'eau potable de Vannes est constitué de PVC et qu'un plan du réseau est disponible en mairie

Monsieur GOUJON préconise de prévoir un plan de réfection du réseau pour le mettre aux normes, en budgétisant une portion chaque année.

**Monsieur le Maire indique qu'une réfection du réseau n'est pas forcément nécessaire vu qu'il est possible d'effectuer des purges régulières pour éliminer les molécules stagnantes. Le personnel technique sera en charge d'y procéder avant d'envisager, si besoin, des travaux plus coûteux.**

#### 10) INFORMATION

- Chemins : La Mairie a reçu un courrier demandant quels étaient les projets de la municipalité pour remédier aux dégâts importants (trous) sur les chemins communaux de Vannes, et notamment sur le chemin des Sables.

Monsieur le Maire, informe que plusieurs réclamations sont arrivées en mairie, et que la commune réfléchira à l'avenir comment restreindre l'accès à certains véhicules (quad, moto, 4x4, etc.) ou à limiter la vitesse sur certains chemins. Dans un premier temps, il préconise dès que le temps nous le permettra de boucher les trous les plus importants bien que la période ne soit pas la plus propice.

- Route de Villemurlin : Suite à la réclamation d'une conductrice ayant eu des dégâts matériels dû, nous dit-elle, à un trou en formation sur cette route, Monsieur le maire a retransmis le dossier à VALSOL qui est en charge de l'entretien de cette route.

Un achat de panneaux est à prévoir : « Trous en formation », « Vitesse limitée à 30km/h ».

Monsieur GOUJON se charge d'effectuer les commandes supplémentaires par l'intermédiaire de la commande groupée VALSOL.

Monsieur le Maire demande si au niveau législation, un conducteur ayant esquiné sa voiture dû à une anomalie sur la route peut se retourner contre la commune. Madame LOUP précise que oui, elle a déjà été dans cette situation. Voir le contrat d'assurance.

Madame CELERIER suggère que les travaux soient effectués le plus rapidement possible sans attendre l'intervention de VALSOL.

Monsieur VEDRINES informe qu'il a également un devis pour les différents travaux, il le remettra à M. GOUJON pour qu'il puisse effectuer des comparaisons.

- Limitation de Vitesse : Monsieur le Maire demande quelles sont les limitations à effectuer sur les différentes voies ?

Monsieur GOUJON propose de limiter à 20km/h sur les chemins, et à 30km/h sur la route de Villemurlin.

Monsieur HAUER informe que les panneaux sont régulièrement volés, notamment ceux du chemin des Sables.

- Chemin des Grandes Forges : Monsieur le maire informe qu'une demande a été faite pour qu'un dos d'ânes soit placé après le dépôt du personnel technique et un autre après les maisons.

Monsieur GOUJON acquiesce, mais préconise que des panneaux indiquant « dos d'âne » devront alors être apposés.

- Entretien des fossés : Monsieur GOUJON informe que certains chemins n'ont plus de fossés et qu'il serait bon de prévoir de les curer. Il doit se renseigner auprès de la mairie de Sennely, qui a effectué ces travaux sur leur commune.

Monsieur HAUER indique qu'il a fait une demande auprès de VALSOL pour effectuer une réfection des fossés sur la route de villemurlin.

#### 11) REUNIONS DIVERSES :

- PAYS SOLOGNE VALSUD : Nous avons reçu une invitation au comité territorial de suivi sur l'état d'avancement des opérations et des orientations pour les mois à venir. Cette réunion aura lieu le mardi 20 janvier de 14h à 17h au Centre de Loisirs de la CC du Val d'Ardoux à Jouy le Potier. Monsieur le maire indique qu'il effectuera un compte rendu précis de cette réunion.

## 12) AUTRES :

- Finances : Monsieur le maire indique que comme promis lors des vœux du maire, la commune sera des plus attentive et vigilante sur les dépenses à engager et que de ce fait il mettrait à la disposition des élus un formulaire permettant de donner un accord écrit d'engagement de dépenses de la part du maire ou adjoint en charge et, éventuellement du responsable de la commission finances.
- Formulaire ASSIVVV :  
La commune a reçu un sondage de cette association intercommunale sportive de foot, invitant chacun des élus à y répondre.
- SPANC 2015 :  
Monsieur le Maire, responsable de la commission Environnement et Assainissement de la CC VALSOL explique le rôle du SPANC, à savoir accompagner les détenteurs de fosse septique dans leur démarche de mise aux normes et contrôler périodiquement les équipements individuels de chacun. Il rappelle qu'une réunion d'information avait eu lieu, il y a 8 ans, suivi d'une démarche de vérification. La commission a décidé, lors de la dernière réunion, de procéder à une nouvelle démarche de vérification et incitation à la mise aux normes. La société ESEA est retenue pour effectuer ces vérifications, elle possède d'ores et déjà un grand nombre d'informations sur les installations existantes. Après étude de chacun des cas, un compte rendu sera fourni aux détenteurs des fosses septique indiquant les diverses obligations de mise aux normes à effectuer dans un temps défini. Cette vérification obligatoire sera facturée 85 € par équipement à la charge du propriétaire. Une réunion de lancement de projet aura lieu fin mars/début avril à ce sujet au sein de la commission.
- Local Technique :  
Monsieur GOUJON demande à ce qu'une étude soit faite et soumise à l'ordre du jour d'un prochain conseil sur l'éventualité de réaliser une plateforme goudronnée ou chape devant le local technique des employés municipaux. Actuellement, de nombreux trous et flaques d'eau rendent l'accès difficile.

## 13) QUESTIONS POSEES PAR LE PUBLIC :

- a. Les gravillons sortis de chemins en allant sur les routes sont potentiellement dangereux, notamment route de Viglain en sortie du chemin allant au local technique.

Monsieur le maire en prend bonne note.

- b. Serait il possible d'avoir plus d'information sur les systèmes de relevé des compteurs d'eau, parlé lors d'un précédent conseil ?

Monsieur le maire lui répond, que Monsieur BODART, absent ce soir pourra lui donner plus d'information à ce sujet. Il précise également qu'il accompagnera le personnel en charges des prochains relevés pour contrôler qu'aucune erreur ne soit de nouveau commise notamment des appareillages.

## 14) PROCHAINES REUNIONS :

Réunion de travail : 16/02/15 à 20h15 à la MAIRIE

Conseil Municipal : 23/02/15 à 20h15 à la MAIRIE

Conseil VALSOL : 12/02/15 à 20h00 à la Salle des fêtes de Vannes sur Cosson

Conseil Syndical VALSUD : 05/02/15 à 17h30 à Marcilly en Vilette

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 21h50

## **Pour information :**

**Réunion publique** de Gérard MALBO, candidat aux élections départementales :

jeudi 12 mars 2015, 20H, à la salle des fêtes de Vannes sur Cosson

**ELECTION Conseiller départemental** : dimanche 22 mars 2015

Bureau de vote de la Mairie